

Assemblée Générale Ordinaire 2022



RAPPORT MORAL



**2021 : L'année
où tout est
revenu à la
normale ?**



**Pas tout à fait.
Mais voici
quelques
similitudes
avec 2020. Par
exemple...**

Campagne des
Départementales et des
Régionales, rencontres
avec les différents
binômes à partir de mai

AGO (septembre) que
nous aurions souhaité
faire plus tôt, mais...

1^{ère} balade 2021 le 29
mai...c'est-à-dire, très
tard

JNVV le 9 octobre dans le
cadre de la fête des
Possibles à Feurs :
Sentiment d'un échec
relatif...En tout cas pour
VeFL42

**Une année
qui a très
bien
commencé
dans nos
deux
domaines
d'activité**

Reconnaissance du parcours de la Véloire,
de Balbigny à Saint-Just-Saint-Rambert, à
l'invitation du CD42 (AF3V)

1^{ère} réunion du Comité de pilotage du
Schéma Directeur Cyclable de LFA (FUB)

**Et l'année
2021 a vu,
pour LFA
comme pour
la CCFE...**

L'adoption du schéma directeur cyclable
de LFA

La mise à l'étude d'un schéma de
mobilités sur la CCFE qui fait la part
belle aux mobilités actives

En revanche, du côté du CD42, nous sommes dans l'attente

Du prochain schéma départemental de développement du vélo, le précédent s'étant terminé en 2020. Nous l'attendons avec impatience car il devrait nous réserver de belles surprises comme celle qui nous a été présentée début 2022

**Nous avons
répondu
présent aux
nombreuses
sollicitations**

- CD42
- LFA
- Commune de Montbrison
- CCFE
- Commune de Civens
- Commune de Montrond-les-Bains
- Commune de Saint-Galmier
- École de Saint-Galmier
- Médias (TL7, RCF, Le Progrès, Le Pays,...)

**Nous nous
sommes investis
dans la
campagne des
Départementales
et des
Régionales**

- A travers un collectif des associations cyclables de la région AuRA
- En rencontrant différents binômes sur les cantons de notre territoire (LFA et CCFE)

**Sur la fin de
l'année, nous
avons porté
avec succès
le 3^{ème}
baromètre
des villes
cyclables de
la FUB**

- En continuant sur notre lancée de 2019 pour les communes de Montbrison, Savigneux et Saint-Just-Saint-Rambert
- En réussissant à faire évaluer les communes de Feurs, Montrond-les-Bains, Saint-Galmier, Veauche et Andrézieux-Bouthéon
- Et en espérant faire encore mieux en 2023...

**Et enfin, à la
marge, même
si c'est un
sujet
extrêmement
important
pour nous**

- Nous avons essayé de convaincre la mairie d'Ecotay-l'Olme de modifier un projet de voirie sur un axe structurant du futur schéma directeur cyclable de LFA
- Nous demandions simplement à la collectivité de respecter la loi (LOM)
- En vain, ce qui nous a amené, à l'été 2021, à déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon
- Verdict d'ici à la fin de l'année 2022

**Je veux
revenir sur
un point que
j'ai
commencé à
évoquer au
début de
cette
présentation
: la JNVV 2021**

- Délégation départementale de l'AF3V, nous organisons la journée nationale des Véloroutes et des Voies Vertes dans le département
- Elle se déroule généralement la 3^{ème} semaine de septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité
- En 2021, elle s'est déroulée à Feurs, le 9 octobre, dans le cadre de la fête des Possibles
- Nous avons échoué à mobiliser notre public habituel et ce n'est pas la 1^{ère} fois
- Quelle leçon faut-il en tirer ?

JNVV 2021 (suite)

- Le thème est-il usé, dépassé, vieillot, « ringard » ?
- Notre public a-t-il vieilli ? Comment le rajeunir ?
- Devons-nous nous tourner vers d'autres formules ? Vélorution mensuelle comme à Montbrison ? Bientôt à Feurs ?
- Journée Slow Up comme nous l'avons proposé à différentes collectivités ?
Journée sans voiture ? Fête de l'itinéraire (Véloire) que le CD42 tarde à mettre en place ?

**Au final, nous
considérons
que 2021 a été
une année
charnière pour
les mobilités
actives sur
notre territoire**

- ✓ Plan décennal pour le SDC de LFA
- ✓ Schéma de mobilités incluant le vélo sur la CCFE
- ✓ CD42 s'emparant du thème des mobilité à vélo sur certains axes départementaux
- ✓ Associations comme la nôtre (Pont & Pignons, O², OCIVÉLO,...) très actives et gagnant en légitimité et en notoriété

Nous allons maintenant procéder au vote du rapport moral

*Je rappelle que ce vote est destiné à valider le fait que
notre action est bien conforme à l'objet social de
l'association contenu dans nos statuts (art.2)*

